

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 20 HEURES

Date de la convocation : 5/12/2025

Transmise le : 5/12/2025

Membres élus : 15

en fonction : 13

présents : 11

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Yveline TEXIER, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absent excusé : M. Jacques ROUSSEL, ayant donné pouvoir à M. Philippe SOULIER.

Absent non excusé : M. Stéphane RICHER.

Secrétaire de Séance : M. Philippe SOULIER.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Décision Modificative N°2 du Budget Communal,
- Tarifs 2026,
- Avis sur la reformation du Syndicat de vallée de Sandarville,
- Projets d'investissement 2026 et demande de subventions afférentes,
- Encarts publicitaires pour financer le bulletin municipal,
- Mutuelle communale,
- Dépenses d'investissement avant le vote du B.P.2026,
- Don au bénéfice de la Commune,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que quelques ajustements sont à effectuer afin d'ajuster les prévisions du Budget Primitif, ainsi il propose la Décision Modificative annexée à la présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du Budget Communal tel que présentée ci-dessous.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Montant
011	615232 - Entretien et réparations sur réseaux	3 500.00
	61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	700.00
012	6411 - Personnel titulaire	250.00

65	65748 - Subv. De fonctionnement aux autres personnes de droit privé	300.00
TOTAL		4 750.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Montant
75	75888 - Autres produits divers de gestion courante	4 750.00
TOTAL		4 750.00

TARIFS 2026.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs municipaux à l'assemblée et propose de les maintenir pour l'année 2026. Les arrhes sont versées au moment de la réservation, et ne sont pas remboursées en cas de désistement.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 € Dont 30€ à la réservation	120 € Dont 60 € à la réservation
48 heures	250 € Dont 125 € à la réservation	350 € Dont 175 € à la réservation
Supplément chauffage du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril (pour location 48 heures)	100 €	100 €

Monsieur le Maire rappelle que la salle soit prêtée à titre gracieux pour les associations de la Commune dans la limite de 5 réservations par an, et que la caution et le ménage restent soumis aux mêmes règles que les locations.

Au-delà de ces 5 prêts, les tarifs proposés aux associations communales sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 30 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 15 €
- Location week-end : 115 €
- Caution (même tarif que pour les autres locataires) : 1 000 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

Il est précisé que ces tarifs pourront être révisés autant que nécessaire, afin de les ajuster aux hausses des tarifs de l'électricité notamment.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €

- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €
- Caution (même tarif que pour les autres locataires) : 1 000 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

Il est précisé que ces tarifs pourront être révisés autant que nécessaire, afin de les ajuster aux hausses des tarifs de l'électricité notamment.

- **TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE :**

Concession Perpétuelle	900 €
Concession cinquantenaire	600 €
Concession trentenaire	300 €

- **TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM :**

Concession de 20 ans	500 €
----------------------	-------

- **TARIFS CAVURNES :**

Concession de 20 ans : 100 €

La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne fera pas l'objet de frais de dispersion. Les familles pourront faire graver, à leurs frais et conformément au règlement du cimetière, les nom et prénom(s) du défunt dont les cendres ont été dispersées, sur la stèle prévue à cet effet, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Mairie.

- **ENTRETIEN INCOMBANT AUX HABITANTS :**

Monsieur le Maire indique que, pour certains habitants, nos multiples rappels ne sont pas suffisants pour que l'entretien des abords de leur logement (trottoirs, haies, ...) soit effectué. Ainsi, il propose de fixer une redevance pour la prise en charge de cette mission par la municipalité, à travers le travail de notre agent technique. Pour que le temps passé, les frais d'usure des outils et matériels nécessaires, ainsi que le cas échéant, le carburant soient pris en compte, il propose de fixer des tarifs selon les prestations accomplies.

Ainsi, si notre agent technique est amené à **entretenir les abords des propriétés** à la place des habitants, et après notification à ces derniers leur accordant 1 mois de délai pour se mettre en conformité, il sera facturé :

- **30 € du mètre linéaire pour le nettoyage de caniveaux,**
- **75 € du mètre linéaire de trottoir,**
- **300 € par m² de haie,**
- **400 € par voyage en déchetterie.**

Pour les travaux ne pouvant être réalisés par notre agent, des devis seront sollicités auprès d'entreprises à même de les effectuer et le prix correspondant sera refacturé aux habitants concernés, après notification.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération **N° 2023-05/13 en date du 22 Mai dernier, il a été décidé d'appliquer des** redevances d'occupation du domaine public à partir du 1^{er} janvier 2024 selon les modalités suivantes :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Dépôt de matériaux (sable, bois, terre...)	Par m ² d'emprise au sol et par jour	1,00 €
Échafaudage	Par m ² d'emprise au sol et par jour	2,00 €
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier	Par jour Par semaine	10,00 € 50,00 €
Clôture de chantier	Par m ² d'emprise au sol et par jour	2,00 €
Travaux d'isolation par l'extérieur	Versé une fois à la création coût au m ² selon l'emprise au sol	150, 00 €
Surplomb sur le domaine public	Versé une fois à la création coût au m ²	50,00 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc.)	Par année civile	150,00 €
Marchands ambulants occasionnel (Camions de vente, buvettes, snack...) Et forains hors festivités municipales	Emplacement de 2 m ² d'emprise au sol, par heure	5,00 €
Commerçants ambulants de restauration et forains à l'occasion de festivités municipales	Par jour emplacement de – de 5ml Par jour emplacement de + de 5 ml	30,00 € 50,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les tarifs indiqués ci-dessus pour l'année 2026 et précise que toute facturation fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes qui sera adressé à l'intéressé par le biais du Trésor Public.

AVIS SUR LA REFORMATION DU SYNDICAT DE VALLÉE DE SANDARVILLE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Maire d'Alluyes propose aux Communes de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Bouville, Epeautrolles, Ermenonville-la-Petite, Ermenonville-la-Grande, La Bourdinière Saint-Loup, Luplanté, Magny, Marchéville, Meslay-le-Grenet, Mignières, Sandarville et Vitray-en-Beauce de reformer le syndicat de vallée de Sandarville, dissout depuis 2012, suite à la création du SMAR.

Cette reformation à l'identique du Syndicat aurait vocation à entretenir et curer la vallée, proposant une répartition des charges à 20% selon la population et 80% au bassin versant. Le Budget prévisionnel envisagé serait de 35 000 € annuels, soit un montant de 2 420.00 € annuels pour notre Commune (à réajuster selon la population actuelle, les chiffres fournis se basant sur le recensement de 1999, soit 2 685€ en se basant sur le recensement 2022).

Monsieur le Maire demande donc aux élus d'émettre un avis en vue de la possible reformation de ce syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis DÉFAVORABLE pour la reformation du Syndicat de Vallée de Sandarville,
- Indique que cet avis sera transmis à Monsieur le Maire d'Alluyes pour information et suites à donner.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2026.

Monsieur le Maire présente les projets d'investissements 2026, à savoir :

- L'aménagement du carrefour Rue de Messonville et la réfection de bordures,
- L'acquisition d'un ordinateur pour la Mairie,
- La création d'une aire de jeux pour les enfants Ruelle de la Pompe,
- La restauration du vitrail « Baie 3 » de l'église Saint Gilles.

Ces projets étant présentés dans le tableau ci-dessous.

Après consultation des projets, et après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (6 pour, 3 contre, 3 abstentions) :

- Acceptent de réaliser les investissements sélectionnés dans le tableau annexé,
- Autorisent M. le Maire à solliciter les éventuels devis manquants et sélectionner l'offre la mieux-disante.

Ordre	Imputation	Intitulé	Fournisseur	Prix H.T.	Prix T.T.C.	Conseil Départemental Fonds Eglise		Fonds de Concours		Reste à charge
						%	Montant	%	Montant	
1	2151	Aménagement du carrefour Rue de Messonville	CAGÉ TERRASSEMENT	5 242.00	6 290.40	/	0.00	50	2 621.00	2 621.00
2	2183	Achat ordinateur Mairie	MB INFORMATIQUE	1 106.20	1 327.44	/	0.00	50	553.00	553.20
3	21621	Restauration du vitrail Baie 3	Claire BABET	4 082.35	4 898.82	30	1 225.00	50% du reste à charge	1 428.00	1 429.35
4	2135 & 2151	Aménagement d'une aire de jeux Ruelle de la Pompe	CAGÉ TERRASSEMENT FRANCE COLLECTIVITÉS	16 065.00	19 278.00	/	0.00	50	8 032.00	8 033.00
TOTAL				26 495.55	31 794.66	/	1 225.00	/	12 634.00	12 636.55
Participation ASPBSL pour vitrail : 1429.35										11 207.20

PARTICIPATION À L'ÉDITION DU BULLETIN MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° 2025-05/323 en date du mois de mai dernier, il a été décidé de proposer d'élargir la proposition de participer au financement de l'édition du bulletin municipal par le biais d'encarts publicitaires aux entreprises environnantes.

Suite à cette proposition, une des entreprises sollicitées souhaite publier un encart d'une page complète. Les tarifs créés ne présentant pas cette possibilité, Monsieur le Maire propose de créer un tarif supplémentaire, à savoir : **240 € pour une page complète.**

Ceci permettrait de conserver la logique des options proposées jusqu'alors, à savoir : 60 € pour un encart publicitaire d'un quart de page, et 120 € pour un encart publicitaire d'une demie page.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** :

- De créer un tarif supplémentaire de 240 € pour une page complète,
- De maintenir les autres tarifs proposés ci-dessus.

CONVENTIONS POUR LA MUTUELLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a signé une convention qui permet à tous les habitants de bénéficier d'une mutuelle dite « communale ». Cette complémentaire santé est proposée à toute personne habitant ou exerçant une activité professionnelle sur la Commune.

La seule exigence vis-à-vis de la Commune est de signer cette convention afin de « consolider » l'offre faite aux habitants. En plus d'AXA, la Commune a reçu une demande de la part de MUTAMI pour conventionner en ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de Santé Communale auprès des organismes AXA et MUTAMI afin de permettre aux habitants de bénéficier de ces offres pour l'année 2026.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant ; engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La somme inscrite aux dépenses d'investissement du Budget 2025 étant de 53 680.00 € (répartis au chapitre 21) ; le quart de ce montant s'élève donc à 13 420.00 € qui pourront être affectés aux dépenses urgentes d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2026.

Ainsi la somme de 13 420.00 € représentant les crédits pouvant être ouverts sur 2026 sera affectée au Chapitre 21 de la manière suivante :

- Article 2135 : 4 160.00 €
- Article 2151 : 4 160.00 €
- Article 21621 : 4 100.00€
- Article 2183 : 1 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne à compter du 1^{er} janvier 2026, cette autorisation à Monsieur le Maire.

DON AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de La Bourdinière Saint-Loup propose de faire un don de 1 898.36 € afin de participer à la restauration du vitrail « Baie 2 » de l'Eglise Saint Gilles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le don proposé par l'ASPBSL,
- Adresse ses sincères remerciements à Madame la Présidente, ainsi qu'aux membres de l'association pour cette démarche,
- Indique que cette somme sera inscrite au Budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Trottoirs Route de Brou : envisagés pour les investissements 2026, il faut attendre 3 ans avant de pouvoir les réaliser car la bande de roulement a été refaite cette année par le Conseil Départemental et le règlement impose d'attendre un minimum de 3 ans avant d'effectuer des travaux (à défaut, l'ensemble de la chaussée devrait être refaite aux frais de la Commune).

Travaux RN 10 : La réfection de l'intégralité de la voirie depuis l'entrée du Temple jusqu'à la sortie de la Bourdinière est prévue par la DIRNO pour 2027.

Enquête publique projet éolien : Ouverture de l'enquête le mardi 6 janvier 2026 avec la première permanence en mairie de 15h à 18h ; deuxième permanence le mardi 20 janvier 2026 de 15h à 18h ; clôture de l'enquête le mardi 10 février 2026 à 18h avec la troisième permanence de 15h à 18h (permanences auxquelles M. DALLAS, commissaire enquêteur, sera présent en salle de Conseil

Municipal pour accueillir le public). Les avis pourront être recueillis en Mairie sur le registre ou sur Internet. L'affichage réglementaire sera réalisé par VALECO.

Inscriptions sur les listes électorales : Les habitants qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales communales ont la possibilité de le faire jusqu'au 4 février prochain pour pouvoir voter aux élections municipales du 15 mars 2026.

Changement de collège de rattachement : Un courrier du Conseil Départemental indique que nos multiples demandes de changement de collège de rattachement (collège Jean Monnet à Luisant au lieu de Marcel Proust à Illiers) devrait être prochainement validé par l'assemblée et permettrait ainsi aux élèves d'y entrer en 6^{ème} dès la rentrée de septembre 2026.

Bulletin municipal : 1 620 € de participation des annonceurs pour un devis de 1 563.25 € TTC pour les 330 exemplaires de 60 pages !!!

Formation 1^{ers} secours PSC1 : cette formation dispensée par la Protection Civile sera proposée aux habitants sur inscription pour un coût de 45€ par personne (au lieu de 50€, la Commune prenant en charge 5€ par participant habitant la Commune). 10 places disponibles attribuées par ordre de réservation. La date est fixée au samedi 24 janvier 2026 (7 heures de formation).

Fermeture Mairie : du 20/12/2025 au 4/01/2026 inclus.

Prochains Conseils : lundi 26 janvier 2026 puis lundi 2 mars : Vote du BP (avec commission des finances mardi 24 février à 18h).

Coupure d'eau : le 20 novembre dernier l'eau a été coupée pendant près de 4 heures, sans que les habitants n'en aient été informés au préalable. Ces coupures intempestives se produisent de plus en plus souvent sans pour autant que la Mairie ni les habitants n'en soient informés ce qui engendre de nombreux soucis (notamment dommages parfois irréversibles sur le matériel électroménager). Ces doléances seront de nouveau transmises à CM EAU pour leur demander une plus grande vigilance dans leur communication.

Garage Rue de la Mare Neuve : Madame TUFFIER indique que, contrairement à ce qui a été évoqué lors des questions diverses du dernier conseil auquel elle n'avait pas pu assister, le garage situé Rue de la Mare Neuve génère beaucoup de bruits pour les riverains notamment en travaillant le dimanche, tôt le matin et/ou après 20 heures ; les équipes parlent fort, écoute de la musique « à fond ». De même, les opérations de carrosserie (bruits de tôles), clé à chocs, ... sont générateurs de nuisances importantes, alors même que nous sommes en hiver. Qu'en sera-t-il cet été lorsque les habitants passeront plus de temps dehors et/ou avec les fenêtres ouvertes ?

Un nouveau rappel des règles sera adressé par courrier au propriétaire.

Plaque fibre : M. FERRIÈRE indique que la plaque située dans le virage vers la Route de Luplanté ne cesse d'être arrachée par le passage des véhicules et qu'aucune opération de remplacement n'a été effectuée, bien que la fonte soit tordeue et malgré le risque accidentogène de cette situation. Un courriel sera adressé à la CC'IN et au Conseil Départemental afin de solliciter une intervention rapide.

Chiens : Des habitants se sont alterqués en raison de la présence d'un chien sans laisse en balade dans le chemin communal. Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Candidature de M. Olivier GUIARD du Temple reçue en Mairie pour les municipales 2026, comme celle de M. Julien MAROQUIN au préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Et ont signé les membres présents,

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres présents,